



GRÂCE À LA MESSAGERIE DE MON ESPACE SANTÉ, FACILITEZ LES ÉCHANGES AVEC VOS PATIENTS.

Utiliser votre messagerie MSSanté pour communiquer avec vos patients, c'est la **garantie d'échanges sécurisés, rapides et tracés.**

Étape 1 : Invitez votre patient à activer Mon espace santé

À l'occasion d'une consultation, proposez à votre patient d'activer son profil s'il ne l'a pas déjà fait.

C'est aussi l'occasion de souligner les avantages de la messagerie sécurisée intégrée à Mon espace santé, aussi bien en termes de fluidité des échanges que de sécurité des données.

Étape 2 : Dès que votre patient a activé Mon espace santé, ouvrez la conversation en lui adressant un premier message

Votre patient recevra un e-mail à son adresse personnelle (connue de l'Assurance maladie) lui indiquant qu'il a reçu un message sécurisé sur sa messagerie Mon espace santé.

La messagerie sécurisée de santé vous permet par exemple d'adresser :

- un retour d'interprétation d'analyses de biologie ou d'imagerie médicale ;
- un courrier de recommandation vers un spécialiste ;
- des recommandations suite à une consultation.

Étape 3 : Choisissez le moment approprié pour clôturer l'échange

Pour mettre fin à un échange, il suffit d'indiquer **[FIN]** dans l'objet du message de réponse, en reproduisant à l'identique les crochets et les majuscules et sans rien ajouter d'autre dans l'objet.

BON À SAVOIR

- ✓ Pour échanger avec un patient, vous devez impérativement disposer d'une messagerie sécurisée MSSanté.
- ✓ Si le patient s'est opposé à la création de Mon espace santé, vous recevrez un e-mail automatique vous indiquant que votre message n'a pas pu être distribué. Si votre patient n'a pas activé son profil, il recevra une notification sur son adresse mail personnelle l'invitant à le faire. Il pourra consulter votre message dans Mon espace santé une fois son profil activé.
- ✓ Les conversations avec les patients via la messagerie de Mon espace santé sont exclusivement à votre initiative. **Un patient peut uniquement vous répondre.**
- ✓ Les adresses des patients sont toutes composées de la même façon, sur la base de leur matricule INS (Identité Nationale de Santé) : **matricule INS du patient@patient.mssante.fr**
- ✓ Le patient peut trouver son adresse de messagerie sur Mon espace santé, dans la synthèse de son profil médical ou en tête de la rubrique messagerie.

VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS ?

Rendez-vous sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) pour consulter les articles et les fiches pratiques sur Mon espace santé, le DMP ou la MSSanté. Consulter l'aide en ligne sur le site monespacesante.fr

Contactez-nous par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

3608 Service gratuit + prix appel

CiemStudio Graphique - Janvier 2023

MON ESPACE SANTÉ, LE DMP, LA MSS, MODE D'EMPLOI



Depuis l'été 2022 **tous les assurés sociaux, sauf ceux qui s'y sont opposés, disposent d'un profil Mon espace santé.** Ainsi quasiment tous vos patients en ont un, et vous pouvez désormais utiliser ce service pour échanger simplement avec eux des documents et des informations de façon sécurisée. **Mon espace santé a pour objectif d'aider les patients à mieux gérer leur suivi médical et à être davantage acteurs de leur santé.**



MON ESPACE SANTÉ, C'EST LE NOUVEAU CARNET DE SANTÉ NUMÉRIQUE DES PATIENTS

Avec Mon espace santé, chaque patient dispose de 4 fonctionnalités :

- un **dossier médical** contenant son profil médical qu'il peut renseigner lui-même (traitements, allergies, antécédents, etc.) et ses documents de santé, dont son Volet de Synthèse Médicale (VSM) alimenté par son médecin traitant ;
- une **messagerie de santé** permettant d'échanger des informations et des documents de manière sécurisée et confidentielle avec ses professionnels de santé ;
- un **catalogue de services et d'applications de santé**, sélectionnés pour leur fiabilité et leur pertinence. A terme ces services pourront enrichir les données de Mon espace santé si le patient les synchronise avec son profil ;
- et bientôt un **agenda médical** pour centraliser ses rendez-vous, ainsi que ses rappels de dépistage et de vaccination.

Les données de Mon espace santé sont alimentées par :

- les **professionnels de santé, les établissements de santé ainsi que les structures sociales et médico-sociales**, qui peuvent y déposer les documents en lien avec les soins et examens réalisés. Le **médecin traitant** peut y déposer le Volet de Synthèse Médicale (VSM) de ses patients ;
- le **patient**, qui peut renseigner son profil médical et ajouter tous les documents ou informations qu'il juge utiles pour son suivi ;
- **l'Assurance Maladie** qui verse automatiquement l'historique des soins remboursés et les attestations de vaccination COVID.

POUR UTILISER MON ESPACE SANTÉ, C'EST SIMPLE

Le patient se rend sur : www.monespacesante.fr depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Il peut également télécharger l'application **Mon espace santé** sur les stores.



Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

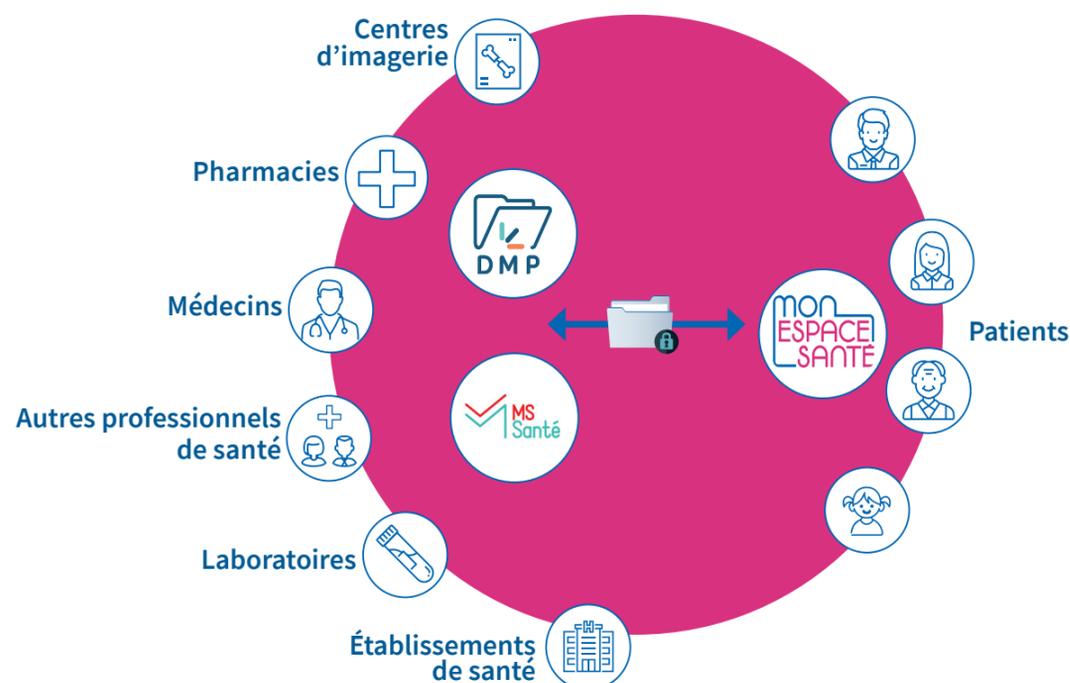
Pour utiliser le service, les patients doivent se rendre une première fois sur Mon espace santé et activer leur profil. Pour cela ils ont besoin uniquement de leur carte Vitale. En cas de questions ou de difficultés, les patients peuvent joindre un conseiller par téléphone : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

3422 Service gratuit + prix appel

DES SERVICES INTERCONNECTÉS POUR UNE MEILLEURE CIRCULATION DE L'INFORMATION

Tous les professionnels du médical, du social ou du médico-social sont parties prenantes de Mon espace santé. Ils alimentent directement les dossiers médicaux des patients à partir de leurs logiciels métier DMP compatibles, ou à défaut via le webservice dmp.fr. Ils peuvent échanger avec leurs patients via leurs messageries sécurisées habituelles MSSanté.

Mon espace santé est directement relié aux services professionnels DMP et MSSanté, afin de faciliter le partage des informations et documents de santé.



EN PRATIQUE

- Les documents ajoutés dans le DMP par les professionnels de santé sont automatiquement visibles par les patients dans Mon espace santé afin qu'ils puissent les consulter ou les partager avec leur équipe de soins.
- Les professionnels de santé peuvent consulter dans le DMP les documents ajoutés par les autres professionnels de l'équipe de soins ou les patients eux-mêmes.
- Ils peuvent également accéder aux vaccinations, à l'historique des soins remboursés et, si le patient les a renseignées dans Mon espace santé, à ses directives anticipées.
- Les professionnels de santé utilisent leurs messageries MSSanté habituelles pour échanger avec leurs patients qui reçoivent les messages directement sur leur messagerie intégrée à Mon espace santé.

LE DMP, UN OUTIL AU SERVICE DE LA COORDINATION DES SOINS

En centralisant les informations de santé d'un patient, le DMP renforce la collaboration entre tous les professionnels de santé, en ville comme à l'hôpital, et facilite le suivi des patients. Son usage est particulièrement pertinent dans les cas suivants :

Un patient vous consulte pour la première fois

- ✓ Les documents stockés dans son DMP, dont son profil médical s'il l'a ajouté comme document, vous permettent de connaître immédiatement les informations essentielles le concernant.

Un de vos patients a une maladie chronique, comme le diabète, et doit réaliser plusieurs examens par an

- ✓ Le DMP facilite la coordination entre vous et les autres membres de son équipe de soins (cardiologue, diététicien...). Il permet de suivre la réalisation des examens et l'observance des traitements.

L'un de vos patients est hospitalisé

- ✓ Accéder à ses traitements et résultats d'analyses via le DMP limite les risques d'iatrogénie médicamenteuse et permet d'éviter la réalisation d'examens déjà pratiqués en ville avant l'hospitalisation. Le DMP vous permet de retrouver la lettre de liaison pour assurer la continuité des soins à la sortie de l'hôpital.

L'une de vos patientes est enceinte et doit réaliser les examens recommandés

- ✓ Un DMP alimenté permet d'assurer un suivi efficace de sa grossesse en accédant aux résultats des examens pratiqués par son équipe de soins. Il est également possible d'échanger régulièrement avec elle via la messagerie de santé intégrée à Mon espace santé.

Vous partez à la retraite

- ✓ Alimenter le DMP de vos patients permet de transmettre les informations médicales nécessaires à vos confrères, pour faciliter le relai de prise en charge et le suivi des patients.

Comment alimenter et consulter le DMP de vos patients ?

- ✓ Pour alimenter ou consulter le DMP d'un patient vous devez vous munir de **votre carte de professionnel de santé (CPS) ou de votre e-CPS** si vous utilisez le webservice dmp.fr.
- ✓ Vous ne pouvez consulter **que les données strictement nécessaires à la prise en charge de votre patient**, dans la limite des règles fixées par la matrice d'habilitation consultable en ligne (www.dmp.fr/matrice-habilitation).
- ✓ Votre premier accès en consultation et vos ajouts de documents, seront visibles par vos patients dans leur profil Mon espace santé.
- ✓ **Avec le Ségur du numérique**, la majorité des logiciels de gestion de cabinet sont mis à jour pour rendre l'alimentation du DMP simple et fluide.
- ✓ Dès 2022 vous pourrez bénéficier de **financements supplémentaires dans le cadre de votre forfait structure**, sur la base de 20 % des consultations donnant lieu à alimentation d'un DMP et 5 % des consultations donnant lieu à un échange par MSSanté avec les patients. À partir de 2023, une rémunération spécifique sera mise en place pour valoriser l'élaboration des Volets de Synthèse Médicale (VSM) et leur versement dans les DMP, notamment pour vos patients en ALD.

Qu'est-ce que le volet de synthèse médicale ?

Véritable condensé de l'état de santé du patient rédigé par le médecin traitant, le volet de synthèse médicale (VSM) est un document clé à verser dans le DMP du patient. Il doit contenir les antécédents personnels et familiaux, les traitements, les allergies, les principales constantes, l'historique médical et le projet thérapeutique. Il est essentiel lors d'une prise en charge pluriprofessionnelle, de second recours, hospitalière, sociale ou médico-sociale.